

Département de la Loire  
Arrondissement de Montbrison  
Canton de Montbrison  
Commune de Soleymieux

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

---

**Nombres de conseillers : 11**

**En exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 10**

**Abstention(s) : 0**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

**Présents :** RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, MONTET Frédéric, QUATRESOUS Christian, BOUTTE Thérèse, DAMEZET Jérôme, DETHY Annie

**Absent :** POYET Mathieu

**Secrétaire de séance :** FAURE Sophie

---

**Fixation des taux de contributions directs  
pour 2023**

---

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 30.09%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 50.51%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 30.69%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20230327-2023-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 04/04/2023

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 51.52%.
- Taxe d'habitation (TH) : 8.18%

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à Soleymieux, le 03/04/2023

Le secrétaire de séance  
FAURE Sophie



Le Maire,  
Julien RONZIER



Affichage fait le .....**17 AVR. 2023**.....numériquement